

3^{ZA} SESSIONE STRASURDINARIA DI U 2026
29 DI MAGHJU DI U 2026
3ÈME SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2026
29 MAI 2026

N° 2026/E3/027

**Question orale déposée par M. Saveriu LUCIANI
au nom du groupe « AVANZEMU »**

**OBJET : PÉRIL MAFIEUX ET ATTEINTES À LA LIBERTÉ
D'ENTREPRENDRE**

Monsieur le Président du Conseil Exécutif,

La recrudescence des incendies criminels a pris ces dernières semaines une ampleur insoupçonnée.

Plusieurs établissements ont de nouveau été ciblés à l'orée de la saison estivale, dans une Corse qui, bien malheureusement, s'habitue à subir des destructions d'entreprises.

Dans ce contexte, des initiatives citoyennes sont prises autour des Collectifs qui dénoncent les dérives mafieuses.

Ils participent activement à une réaction salubre et à la mobilisation de notre société.

De son côté, notre Assemblée a également initié un travail de fond, de la commission Violence présidée par le regretté Dominique BUCCHINI à la dernière session demandée par les Collectifs ainsi qu'au concours des commissions dédiées dont ils sont partie prenante.

Le rapport de 2015 pose, aujourd'hui encore, les bases d'une réflexion aboutie, reprise depuis par les différentes mandatures.

Pour autant, force est de constater qu'en dépit de ces innombrables gestes, le phénomène perdure, anéantissant régulièrement jusqu'au plus petit commerce de cette île.

L'emprise mafieuse, qui ne peut se résumer à ces seuls incendies, a rarement été aussi pesante.

La liberté d'entreprendre est ainsi « mise sous tutelle », sans réelle perspective d'amélioration du climat.

Dans un pays qui bat tous les records, du coût de la vie à la précarité, des addictions de toutes sortes à la spéculation, personne n'est à l'abri du feu, des pressions, du chantage ou des menaces.

L'État a naturellement des clés essentielles. Notre Assemblée a aussi un rôle majeur à tenir.

Ma question sera donc simple, Monsieur le Président, et vise moins à connaître votre réponse, tant cet accablant constat est partagé, qu'à dénoncer, une fois encore, une situation délétère.

Que pouvons-nous faire, à court terme, pour soutenir à travers nos services, offices, agences... les différents entrepreneurs ou citoyens victimes de ces actes ? N'est-il pas temps d'envisager un fonds dédié ou une mesure particulière ? Comment pouvons-nous prolonger, dès maintenant, les initiatives dédiées à la construction d'une société de droit et d'apaisement ?